

MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE

L'Unité de l'Europe : Un débat géopolitique ?

CES de FONTENILLES

CID/B3

SOMMAIRE

-
-
-
-
-
-
-

-

Introduction 2

1. L'EUROPE SIEGE D'UN MEME CREUSET HUMAIN ?

1.1. L'espace européen

1.2. L'occupation humaine

1.3. La tradition historique

2. L'EUROPE, UN ENSEMBLE INSTITUTIONNEL ?

2.1. Le Conseil

2.2. Le Parlement européen

2.3. La Commission

2.4. La Cour de justice

2.5. La Cour des comptes

3. L'EUROPE, UNE CONSTRUCTION ECONOMIQUE ?

3.1. Le rapprochement des politiques économiques

3.2. L'union économique et monétaire et le rôle de l'ECU.

3.3. Critères de convergence

CONCLUSION 9

bibliographie 10

-

Introduction

Le mot " Europe " a fait son apparition, dans un sens géographique, dès le VIIe siècle avant J.C. Simple péninsule de l'Asie, ses limites orientales restent arbitraires, mais on peut discuter ses limites occidentales et accepter ou non d'y rattacher certaines îles. Ces débats de frontières resteraient académiques si, au cours des siècles, le concept d'Europe ne s'était pas chargé d'idées et de passions politiques. Parler de l'" idée européenne ", c'est évoquer le problème de savoir si, au-dessus des peuples, des langues, des religions, des États, il n'existe pas une

" communauté supérieure ", se distinguant des continents massifs qui, de près ou de loin, entourent cette petite presque île découpée par les mers.

En étudiant les aspects humains, institutionnels et économiques, voyons s'il est possible de trouver des traits communs suffisamment forts et explicites pour permettre d'aborder le thème de l'unité de l'Europe sous l'angle géopolitique.

1. L'Europe siège d'un même creuset humain ?

Nous allons, dans un premier temps, regarder s'il est possible de trouver des points d'ancrage pour une réflexion unitaire en étudiant les fondements géographiques, humains et historique de cette zone.

1. L'espace européen

L'Europe, selon la conception traditionnelle, s'étend de l'Atlantique à l'Oural, couvrant 10 millions de kilomètres carrés. Elle est donc quatre fois moins étendue que les Amériques ou l'Asie, trois fois moins que l'Afrique.

Du point de vue géographique, on a deux représentations possibles de cette entité, soit en la définissant comme une simple péninsule de l'Asie à laquelle elle est largement rattachée, à la fois à l'est et au sud-est, soit en étudiant les richesses et les disparités de son relief.

Dans le premier cas, on obtient un appendice étriqué dont les limites sont floues (impression souvent renforcée par la position de la Russie qui enjambe l'Oural) et qui ne permet pas de trouver des signes d'unité. Un pays comme la Turquie pourrait se définir comme européen et non comme entité moyen-orientale, de même l'Angleterre, bien que massivement ancrée dans la terre d'Europe, possède, pourtant, des tentations atlantiques encore très fortes.

Dans le second cas, on obtient un espace naturellement compartimenté et divisé (petit massif montagneux de l'ouest, W gigantesque du

squelette de l'Europe continentale et massif alpino-méditerranéen), sauf quand on aborde l'élargissement de la grande plaine nord-européenne (aucun relief entre la mer Baltique et la mer Noire, d'une part, et entre la mer Blanche et la mer Caspienne, d'autre part) ce qui donne un des facteurs fondamentaux de sa physionomie politique, où la fragmentation de l'ouest et du centre s'oppose à l'unité des pays de plaines du domaine russe.

Dans les deux hypothèses, il est, donc, difficile de trouver une délimitation, au sens strict du terme, d'un ensemble européen géographique.

2. L'occupation humaine

Tous les habitants actuels de l'Europe n'ont pas les mêmes traits physiques ; les ethnologues distinguent, non des " races ", mais des types assez caractéristiques : nordique, méditerranéen, européen oriental, alpin et dinarique.

L'occupation du sol, si dense et si parfaite, que connaissent les États européens à l'inverse de ceux de tous les autres continents, est un fait fort ancien. Le site de presque toutes les villes, et dans bien des campagnes la forme des champs et des villages, se rattachent par une filiation quasi directe aux entreprises de nos lointains ancêtres préhistoriques, aux étapes de la romanisation pour la plus grande partie méridionale et occidentale du continent, enfin à l'œuvre des pionniers du Moyen Âge (à l'époque, les poussées démographiques se traduisirent par la conquête de nouvelles terres : on défricha les forêts, on assécha les marais, on agrandit ou on créa des villes). Au contraire, la répartition actuelle de la population est fonction des transports modernes et résulte d'une série de mutations depuis l'aube du XIXe siècle (abandon des hautes montagnes, dépeuplement rural, concentrations urbaines, création de zones industrielles).

Aujourd'hui, le grand développement démographique de l'Europe a cessé. Dans ces conditions, la proportion des Européens diminue à la surface de la planète : on l'a évaluée à 26,5 % en 1925 et à 15 % en 1980. Ce recul du pourcentage devrait encore s'accroître vers les années 2000, où l'Europe connaîtra un véritable déclin démographique.

Dans ce domaine, il existe une bonne synergie au sein des différentes nations, on a, donc, un élément d'unité solide.

3. La tradition historique

Dès la fin du VII^e siècle avant J.-C., on applique le mot " Europe " à une partie de la Grèce continentale. Ce mot apparaît peu dans la littérature latine, où il n'est réservé qu'aux écrivains géographes. C'est la conquête arabe qui le fait resurgir et qui, surtout, pour la première fois, lui donne un sens politique. En 769, trois décennies après Poitiers, l'Espagnol Isidore le Jeune, racontant la bataille, appelle l'armée de Charles Martel l'armée " des Européens ".

Sous Charlemagne, ce sens nouveau prend tout son poids. Il y a alors à peu près coïncidence entre la notion d'Europe et celle de la Rome nouvelle, c'est-à-dire d'Empire d'Occident reconstitué (L'Europe, c'est alors la Gaule, l'Espagne non musulmane, les Pays-Bas, la Germanie et l'Italie). La dislocation de la Chrétienté médiévale et la formation des États modernes créent la coutume de l'" équilibre européen " et des règles de droit.

Au XVIII^e siècle, la Russie est admise dans le " concert européen " et on voit apparaître un nouveau concept : celui selon lequel chaque État, au lieu d'être délimité selon le hasard de la légitimité dynastique, doit coïncider avec une vaste communauté, la " nation "; puis du principe des nationalités va surgir le " nationalisme ".

Au XIX^e siècle, le nationalisme s'étend en intensité et en surface, mais les penseurs, sinon les hommes politiques, se mettent à réfléchir le plus intensément sur l'idée d'Europe (l'expression " États-Unis d'Europe " apparaît, en 1848). Les deux guerres mondiales et leurs conséquences relancent la réflexion pour aboutir aux structures présentées dans la deuxième partie.

En conclusion, l'idée d'Europe a suscité des débats entre historiens, mais surtout des débats politiques. Bien que certains présentent l'Europe comme une entité existant depuis des millénaires, il est plus juste de dire qu'il y a eu, une série de conceptions de l'Europe : Chrétienté, Europe des États, Europe des nationalités, Europe unie ou États-Unis d'Europe,

chacune étant une réponse aux conditions politiques, socio-économiques et culturelles du moment.

Sur les caractères communs distinguant l'Europe du reste du monde, il existe essentiellement deux grandes thèses: celle, optimiste, selon laquelle on discerne une communauté de civilisation; celle, plus pessimiste, selon laquelle l'originalité européenne vient de ce que seuls les Européens ont su conquérir le reste du monde.

Sur le plan politique, il faut signaler que l'idée d'unité de l'Europe a pour adversaire les partisans de l'indépendance absolue de l'État-nation. En revanche, ses défenseurs appartiennent à de nombreuses écoles (socialistes, libéraux, démocrates-chrétiens) avec toutefois deux conceptions différentes :

Les fédéralistes veulent de larges pouvoirs locaux et acceptent la notion d'États-Unis d'Europe. Les autres soutiennent que la création d'une confédération d'États souverains permettra de ménager la susceptibilité des nations sous l'égide d'un gouvernement fédéral.

Enfin, on rencontre actuellement, une troisième voie qui prône que l'unification doit commencer par l'intégration économique et qu'une union politique en résultera nécessairement, comme il est montré dans la troisième partie.

2. L'Europe, un ensemble institutionnel ?

La Communauté économique européenne (C.E.E.), rebaptisée Communauté européenne en 1992, regroupe : Allemagne fédérale, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Suède.

Cette union repose sur un système prévoyant des institutions dotées d'une personnalité propre et de pouvoirs réels, ainsi qu'un contrôle parlementaire et juridictionnel.

Il a donc été institué un conseil, un parlement, une commission, une cour de justice et une cour des comptes.

1. Le Conseil

Il est formé de représentants des États membres qui changent suivant les matières traitées : ministres des Affaires étrangères pour les problèmes politiques de portée générale, des Finances ou de l'Économie, de l'Agriculture, des Transports...

Celui qui, qui réunit deux ou trois fois par an les chefs d'État et de gouvernement (mis en place en 1974) est la plus haute instance politique de la Communauté.

Le Conseil des ministres des Affaires étrangères peut également se réunir dans le cadre de la coopération politique européenne et traiter des questions diplomatiques ainsi que des aspects économiques et politiques de la sécurité.

Les décisions doivent se prendre à avec la règle de vote majoritaire prévue par le traité. Certains États persévèrent dans leur interprétation selon laquelle, lorsqu'un État invoque un intérêt national vital, la présidence du Conseil en exercice (qui dispose d'un mandat de six mois) renonce à recourir au vote avant d'avoir pu obtenir un accord unanime entre tous les membres. Cette altération du processus décisionnel n'a pas de fondement juridique, il est contesté par d'autres États, qui lui reprochent, en avalisant l'usage du veto, de gêner le fonctionnement de la Communauté.

2. Le Parlement européen

Le Parlement européen est composé de six cent vingt-six membres (99 allemands, 87 britanniques, français et italiens, 64 espagnols, 31 néerlandais, 25 belges, grecs et portugais, 22 suédois, 21 autrichiens, 16 danois et finlandais, 15 irlandais et 6 luxembourgeois) élus pour cinq ans au suffrage universel direct. Il se réunit en session plénière à Strasbourg (une semaine par mois, sauf en août), mais les commissions parlementaires se tiennent en général à Bruxelles!

Il contrôle l'action de la Commission et peut provoquer sa démission immédiate par un vote de censure. S'il n'y a jamais eu recours jusqu'à présent, il fait, par contre, un large usage de toutes les autres procédures parlementaires (réunions des commissions parlementaires, débats publics, questions écrites et questions orales, etc.), ce qui lui permet d'influer effectivement sur l'action de la Commission, qui doit garder sa confiance. Ce contrôle suivi est aussi le garant de l'indépendance de la Commission.

Il participe à l'élaboration des décisions du Conseil par les avis qu'il est appelé à donner sur les principales propositions de la Commission. Il dispose de pouvoirs budgétaires importants, qu'il partage avec le Conseil en tant que co-autorité budgétaire. Il peut augmenter certaines dépenses et rejeter l'ensemble du budget à la majorité qualifiée.

3. La Commission

Elle est composée de vingt membres (deux pour chacun des cinq " grands " pays, un pour les autres) nommés d'un commun accord par les États membres pour cinq ans. Ces membres exercent leurs fonctions en toute indépendance, dans le seul intérêt général de la Communauté, et sont responsables exclusivement devant le Parlement européen. Son fonctionnement est collégial, et elle siège à Bruxelles.

Gardienne du traité, elle peut, de sa propre initiative ou à la suite d'une plainte d'un gouvernement ou d'un simple particulier, engager une procédure d'infraction et citer le contrevenant devant la Cour de justice.

Agent d'exécution de la Communauté, elle a une responsabilité quasi exclusive pour l'adoption des mesures dérogatoires au traité, notamment pour l'application de clauses de sauvegarde en cas de difficultés graves d'ordre économique ou social et pour l'adoption de mesures de caractère individuel à l'égard d'un État membre ou d'une entreprise (autorisation d'une aide ou d'une entente, par exemple). En outre, elle gère les politiques communes (agricole, régionale, sociale, etc.) et répond des fonds qui y sont affectés.

Les décisions y sont prises à la majorité qualifiée. Chaque état-membre possède un nombre de voix plus ou moins proportionnel à son poids démographique et économique. La minorité de blocage est de 26 sur 87 (les 5 " grands " rassemblent 48 voix et les 10 autres 39).

4. La Cour de justice

Constituée de quinze juges et de neuf avocats généraux désignés d'un commun accord par les États membres pour six ans, elle est établie à Luxembourg.

Elle statue souverainement sur les recours en annulation d'actes des institutions dont elle peut être saisie par les gouvernements, les institutions (Conseil et Commission) et, dans une assez large mesure, par des particuliers. Elle se prononce également sur les cas d'infractions au traité qui lui sont soumis. Elle peut, enfin, être saisie à titre préjudiciel par un tribunal national pour donner l'interprétation d'une disposition du traité ou d'un acte pris par les institutions. Cette dernière possibilité, de plus en plus largement utilisée, lui permet d'assurer une unité de jurisprudence dans l'application du droit communautaire par les tribunaux nationaux.

5. La Cour des comptes

Composée de douze membres désignés à l'unanimité pour six ans par le Conseil, elle vérifie la légalité et la régularité des recettes et des dépenses de la Communauté, ainsi que la bonne gestion financière. Son

action d'ensemble se matérialise par l'établissement d'un rapport annuel réalisé après la clôture de chaque exercice.

En conclusion, la CEE était, pour ses promoteurs, une étape vers une " union sans cesse plus étroite entre les peuples européens ", ce qui signifiait l'approfondissement de l'union économique en union politique. La réalisation de l'union européenne, qui englobe la Communauté économique européenne et la coopération en matière de politique, de social, de diplomatie et de sécurité ainsi qu'une citoyenneté commune, a fait un pas important.

3. L'europe, une construction économique ?

Nous avons vu, dans la première partie, qu'il n'y a plus d'Europe démographique. Mais en raison de son grand nombre d'habitants, de sa densité et, étant donné sa petitesse et la faiblesse ou l'ancienneté de ses ressources naturelles, l'Europe doit faire largement appel aux échanges internationaux. Elle est le continent le plus dépendant du commerce international. Il est impensable qu'elle puisse se suffire en économie fermée : il lui faut acheter des matières premières, des produits pétroliers, alimentaires et, inversement, pour utiliser son potentiel industriel, exporter largement des produits fabriqués. Cela est une condition absolue de la survie des Européens et constitue encore une des originalités de ce petit continent.

Ce point est celui sur lequel s'appuient les Chrétiens-Démocrates allemands pour faire comprendre à leurs concitoyens l'intérêt du passage à L'Euro. et à l'Union Européenne.

1. Le rapprochement des politiques économiques

L'interpénétration croissante des économies, conséquence de l'élimination des obstacles aux échanges, rend indispensable la coordination étroite des politiques économiques nationales. A l'instigation de la Commission, le Conseil et les États membres ont accepté de ne pas se borner aux seules confrontations

des politiques conjoncturelles et d'élaborer ensemble des programmes communautaires de politique économique à moyen terme. Ces programmes assignent des objectifs communs aux politiques nationales. Ils sont élaborés par le comité de politique économique, composé de représentants de la Commission et de chaque État membre.

2. L'union économique et monétaire et le rôle de l'ECU.

Le Système Monétaire Européen a été mis en place en mars 1979. L'écu se définit comme un " panier de monnaies " dont la valeur est égale à la somme de quantités fixes de chaque monnaie communautaire calculée en référence à l'importance économique de chaque pays. Par exemple, en 1991, la pondération du mark au sein de l'écu était de 30,3 %, celle du franc français de 19,3 %, celle de la livre sterling de 12,6 %, celle de la lire italienne de 9,8 %, celle du florin de 9,4 %, celle du franc belge de 7,7 %, celle de la peseta de 5,1 %, etc.

Cette composition peut être réexaminée si le poids de l'une des monnaies varie de plus de 25 %. L'écu était utilisé en tant que numéraire dans le mécanisme de taux de change, en tant que dénominateur pour les opérations d'intervention et pour le mécanisme de crédit, et en tant que moyen de règlement entre les autorités monétaires de la C.E.E. Dans ce système, chaque monnaie a un taux pivot rattaché à l'écu. Ce taux est utilisé pour l'établissement d'une grille de taux de change bilatéraux, avec une marge théorique de fluctuation de plus ou moins 2,25 %. Théorique, car, depuis 93, il a été porté à 15 % suite à la décision de laisser " flotter " leur monnaie prise par deux pays et à de trop grande tension monétaire. Les interventions sont obligatoires dans les monnaies qui participent pleinement au S.M.E. lorsque les seuils d'intervention de deux monnaies ou plus sont atteints.

Les banques centrales peuvent choisir la monnaie dans laquelle elles veulent intervenir en vue de maintenir les fluctuations de leur monnaie à l'intérieur des marges.

Le traité de Maastricht (1992) pousse plus loin encore l'union économique et monétaire puisqu'il prévoit un rapprochement des politiques économiques tel que soit envisageable, au plus tard le 1^{er} janvier 1999, d'adopter de l'écu comme monnaie unique et de créer une banque centrale européenne indépendante. Un Fonds de cohésion est créé pour permettre aux pays les plus défavorisés (Grèce, Irlande,

Espagne, Portugal) de combler leurs retards et de satisfaire ainsi aux stricts critères de convergence économique retenus par le traité.

Depuis le sommet de Madrid (12/95) le mot d'Euro est préféré à celui d'ECU.

3. Critères de convergence

Par ce traité, les cinq années qui précèdent cette échéance du 1^{er} janvier 99, doivent permettre aux membres de l'U.E. de faire converger leurs économies. Les " critères de convergence " sont les suivants :

- un déficit budgétaire et une dette publique respectivement limités à 3 % et à 60 % du P.I.B.,
- un taux d'intérêt à long terme n'excédant pas de plus de 2 % ceux des trois pays pratiquant les taux les plus bas,
- un taux d'inflation n'excédant pas de plus de 1,5 % la moyenne des trois meilleurs résultats en la matière,
- le maintien pendant au moins deux ans de la monnaie nationale à l'intérieur de la marge de plus ou moins 2,25 % autour de son cours pivot à l'intérieur du système monétaire européen.

On peut dire, en conclusion, que pour la politique monétaire, on arrivera, grâce aux critères de convergence, à une union monétaire complète. En revanche, si la politique économique est affichée, elle n'a que peu de résultats effectifs. De plus, certains États membres du Conseil voudraient appliquer au budget communautaire des règles strictes de discipline budgétaire alors que des représentants au Parlement européen et à la Commission considèrent le budget comme un instrument dynamique au service de l'intégration communautaire, ce qui entraîne, encore, de nombreuses dissensions au sein de l'Union.

Conclusion

L'Europe est le plus petit des continents, le plus varié physiquement et le plus morcelé par la division en États traditionnels. Malgré cela, il est possible d'y opposer la partie Nord-Ouest, océanique, aux montagnes usées et à la civilisation industrielle très avancée à la zone méditerranéenne, plus ensoleillée, au relief plus âpre, à l'économie moins riche, longtemps plus prolifique; ou encore, une Europe nordique, aux dures conditions naturelles mais à la civilisation matérielle concentrée et

prospère à une Europe orientale, plus rurale, plus continentale, longtemps considérée comme attardée.

Les Grecs dispersés sur trois continents se considéraient comme différents des " barbares ". L'unité de l'Empire romain était la Méditerranée et non l'Europe. C'est leur reflux des Arabes, de la bataille de Poitiers à la Reconquista espagnole, qui a mis en lumière une idée " politique " de l'Europe, fondée sur la Chrétienté. Pendant le Moyen Âge, le rêve a persisté d'unifier l'Europe sous la direction soit d'un empereur, soit du pape.

L'idée européenne a pris, du XV^e siècle jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, deux formes principales : Europe de l'équilibre ou du " concert ", admettant l'indépendance des États (surtout des grands), Europe unifiée par la conquête avec les deux entreprises fort différentes de Napoléon et de Hitler. C'est tardivement, au XX^e siècle, que des hommes politiques ont paru admettre la perspective d'une unification concertée.

La fin de la Seconde Guerre mondiale marque une coupure absolue. L'idée d'unité cesse alors d'être affaire d'écrivains pour devenir l'une des préoccupations essentielles des hommes d'État sans avoir de bases solides sur lesquelles s'appuyer.

De l'unification économique, passera-t-on à l'unification politique ? On se heurte là à des résistances imprévues, dont le général de Gaulle, hostile à l'" intégration ", a été le symbole. Le problème politique est posé, mais non résolu. De ce fait, on a, uniquement, une entité économique et par exemple, seul le critère budgétaire a été réellement retenu lors de l'étude de l'élargissement de l'Union Européenne aux pays de l'Europe centrale et orientale.

Il apparaît, donc, que cette unité de l'Europe est une notion qui ne possède que peu de base solide. Sa construction, basée sur un modèle purement économique, risque de rencontrer beaucoup de difficultés venant des États-nation et des antagonismes qui s'y sont développées au cours de son histoire. L'étude de sa géopolitique semble, donc, être toujours utile pour comprendre les démarches politiques actuelles.

Bibliographie

	RAMSES 98	Dunod
Paul-Marie Coûteaux	L'Europe vers la guerre	Michalon
Hervé Coutau-Bégarie	La puissance maritime	Fayard
Edgar Morin	PENSER L'EUROPE	Gallimard
Jean-Baptiste Duroselle	L'idée d'Europe dans l'histoire l'Europe de 1815 à nos jours	Denoël PUF
Pierre Béhar	Une géopolitique pour l'Europe : vers une nouvelle Eurasie	
Pierre Gerbet	la construction de l'Europe	
Denis de Rougemont	Les chances de l'Europe	